



## Le système de suivi des navires mis en place par les pays membres de la FFA : un outil de surveillance des bateaux transportant des poissons récifaux vivants

par Andrew Richards<sup>1</sup>

### Introduction

Les pays membres de l'Agence des pêches du Forum (FFA) ont désormais les moyens d'observer dans leur propre ZEE (Zone économique exclusive), la position, la vitesse et le cap des navires de pêches des pays pratiquant la pêche hauturière (PPPH) grâce au système de suivi par satellite des navires de pêche de la FFA. Dans le monde entier, les services officiels des pêches adoptent ce type d'outil pour faciliter la gestion de leurs ressources halieutiques. Dans le Pacifique, ces systèmes de suivi font déjà leurs preuves dans le cadre de la gestion des pêcheries locales en Australie, en Nouvelle-Zélande et à Hawaii. On peut aussi citer l'Argentine et le Maroc parmi les pays qui utilisent depuis peu ce système.

### Des outils d'exécution des dispositions

Plusieurs mécanismes permettent déjà, dans le Pacifique occidental et central, d'assurer le respect des dispositions en vigueur, avec notamment la mise en place d'une surveillance aérienne et maritime, la création de programmes d'observation, l'ouverture du registre régional des navires de pêche et la signature, entre membres de la FFA, d'accords de coopération en matière de surveillance. Le système de suivi des navires de la FFA est un mécanisme d'un bon rapport coût/efficacité à l'appui des mesures déjà établies.

### Qu'est-ce qu'un système de suivi des navires ?

Grâce au système de suivi des navires, la position d'un bateau est transmise à une station de surveillance sans que le bateau puisse intervenir. Aujourd'hui, les satellites permettent de localiser exactement la position d'un navire et d'envoyer ces informations à la station de surveillance installée à terre. Le système est soit calé sur un mode de relevé périodique de la position, soit activé pour des "interrogations" délibérées dans le cas d'un navire au comportement suspect.

### Les capacités du système de suivi des navires de la FFA

Le système de suivi des navires de la FFA offre toute une série de possibilités, à la différence d'autres moyens technologiques. Conformément aux souhaits des pays

membres, la version de base du système permettra d'accroître l'efficacité de plusieurs autres mécanismes visant à faciliter la mise en valeur et la gestion durables des ressources thonières du Pacifique occidental et central.

Il permettra de surveiller la position, la vitesse et le cap des navires des PPPH équipés d'un émetteur automatique de position (*Automatic Location Communicator - ALC*).

Le système de suivi des navires est capable de surveiller à tout moment et simultanément la position, la vitesse et le cap de 1000 voire 2000 navires. Un ordinateur installé au siège de la FFA à Honiara (Îles Salomon), ou "moteur de décision", est capable de reconnaître tout relevé de positions qui est en infraction vis-à-vis d'une série de règles mémorisées par la machine. Un rapport d'anomalie et d'alerte est alors produit par l'ordinateur et adressé au pays membre de la FFA dans la ZEE duquel opère le bateau.

Le Secrétariat général de la FFA et chacun des pays membres de cette dernière disposent d'un périphérique de représentation graphique leur permettant de visualiser le rapport d'anomalie et d'alerte ainsi que les autres données relatives à la position, avec pour fond les aires géographiques du pays membre. La position des navires peut, en outre, le cas échéant, être transmise en toute sécurité à chaque pays membre qui pourra ainsi en suivre le déplacement dans leur ZEE.

### L'application du système de suivi des navires aux bateaux transportant des poissons récifaux vivants

Le système de suivi des navires a certes été mis au point pour observer les thoniers, mais il pourrait aisément s'appliquer à la surveillance d'autres bateaux, comme ceux qui transportent, au départ du Pacifique occidental et central, des poissons récifaux vivants vers Hong Kong. Les agents chargés de l'observation, du contrôle et de la surveillance sauraient si un navire donné a quitté la ZEE en provenance directe du port où a eu lieu l'inspection douanière, ou si au contraire, il s'est arrêté en cours de route, en des points éloignés, peut-être pour effectuer en toute illégalité de nouveaux chargements de poissons récifaux vivants (voir l'article de Johannes et Lam, page 8).

<sup>1</sup> Agence des pêches du Forum (FFA) à Honiara (Îles Salomon)